

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt sept novembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 26

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABAleta, Gilles MONTI, Valérie MILLON, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date 25 novembre 2025

Aurore TONNELIER donne procuration Marie-Pierre ROBERT en date du 26 novembre 2025
Laurent JARRY donne procuration à Bruno COMTE en date du 20 novembre 2025

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Clément RAVAUD en date du 22 novembre 2025
Alain AUTHIER donne procuration à Valérie MILLON en date du 27 novembre 2025
Laurence PIPERS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 27 novembre 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Martine LERICHE

Objet : Autorisations de programmes / crédits de paiement 2025 – Opération « annexe mairie et halle festive »

Délibération 2025-91

Par délibération en date du 25 janvier 2022, le Conseil Municipal a adopté l'autorisation de programme (AP) concernant le projet de construction « Annexe Mairie et Halle festive ».

Compte tenu de l'évolution des aménagements définitifs et de la clôture prochaine de l'autorisation de programme, cette dernière doit être ajustée afin de maintenir l'équilibre global de l'opération.

Il convient donc de délibérer afin de réajuster l'autorisation de programme et la répartition du montant des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de programme (AP) ANNEXE MAIRIE ET HALLE FESTIVE	3 171 032,11 €			
Crédits de paiement (CP)	2022 59 080,09 €	2023 355 520,02 €	2024 2 199 349,17 €	2025 557 082,83 €

DÉLIBÉRATION

VU l'article L2311-3 du CGCT ;

VU l'article R2311-9 du CGCT ;

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 20 janvier 2025 ;

VU le budget primitif 2025,

CONSIDÉRANT le projet d'Annexe Mairie et de Halle festive ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (7 abstentions)

- **DE MODIFIER** l'autorisation de programme (AP) et les crédits de paiement concernant le projet de construction « Annexe Mairie et Halle festive » ;
- **D'AUTORISER** le Maire à engager les dépenses de l'opération à hauteur de l'Autorisation de Programme et de mandater les dépenses afférentes selon les crédits de paiements comme suit :

Autorisation de programme (AP) ANNEXE MAIRIE ET HALLE FESTIVE	3 171 032,11 €			
Crédits de paiement (CP)	2022 59 080,09 €	2023 355 520,02 €	2024 2 199 349,17 €	2025 557 082,83 €

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 28 novembre 2025

Le Maire



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 03/12/2025

Publié ou notifié

03/12/2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB91**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **28/11/2025**

Objet : **Autorisations de programmes -crédits de paiement 2025-Opération annexe mairie et halle festive**

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgétaires

Date de télétransmission : 03/12/2025 **Agent de transmission :** Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 91-Autorisations de programmes -crédits de paiement 2025-Opération annexe mairie et halle festive.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20251128-DELIB91-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **03/12/2025**